

La rentrée du 22 juin entre soulagement et confusion

Une fois de plus le ministre de l'Éducation nationale agit dans la précipitation et délègue la responsabilité du respect des consignes ou des « non consignes » aux chefs d'établissements et directeurs d'école.

Une fois de plus le ministre de l'Éducation nationale donne l'impression de ne pas trop savoir comment traduire dans un protocole sanitaire le discours du Président de la République.

Une fois de plus les parents d'élèves, tout en comprenant l'injonction de remettre les enfants à l'école, ne seront pas vraiment rassurés sur les conditions sanitaires dans lesquelles ils vont laisser leurs enfants ce lundi 22 juin.

En lisant entre les lignes de la communication ministérielle nous ne savons pas à qui ce discours s'adresse :

- aux enseignants qui doivent tous retourner dans leurs établissements respectifs en laissant leurs propres enfants retourner à l'école ?
- aux salariés qui ne peuvent plus se réfugier derrière la nécessité de garder leurs enfants pour reprendre le travail ?
- ou aux parents qui devront justifier de l'absence de leur enfant à l'école sous peine de sanction ?

La FCPE 31 déplore que cette valse hésitation des pouvoirs publics ajoute de l'insécurité aux conditions dans lesquelles sont accueillis nos enfants d'autant que la voix des conseillers scientifiques, que l'on entendait ces derniers temps, semble s'être effacée derrière les messages politiques.

La FCPE 31 engage toutefois les parents à encourager leurs enfants à retourner à l'école ou au collège pour cette brève rentrée, ne serait-ce que pour les préparer à une rentrée 2020 qui s'avère déjà difficile.

La FCPE 31 demande néanmoins aux chefs d'établissement de faire preuve de bienveillance en n'agitant pas le bâton de la sanction pour les parents qui ne se sentiraient pas assez rassurés.

Gageons que la rentrée puisse se préparer dans la concertation et que l'État assume de vraies conditions de retour de tous les enfants à l'école.